UN OPUSCULE

DE

RODOLPHE LE MAISTRE

MÉDECIN DU ROI, NÉ A TONNERRE

PAR

M. le Dr DIONIS DES CARRIÈRES

Extrait du *Bulletin de la Société des Sciences de l'Yonne*,
1er semestre 1893.



AUXERRE

IMPRIMERIE DE LA CONSTITUTION, RUE DE PARIS, 31

1894


G vi. Lom

UN OPUSCULE DE RODOLPHE LE MAISTRE

MÉDECIN DU ROI, NÉ A TONNERRE,

Par M. le Dr Dionis des Carrières.

Je dois à l'obligeance de notre zélé secrétaire, M. Monceaux, toujours à la recherche de ce qui peut intéresser l'histoire de notre département, communication d'un opuscule dont la lecture a justement éveillé ma curiosité. Il est intitulé : *Fidèle advis contenant briévement les moyens de guérir la peste et de s'en préserver.* — Dijon, chez Jehan Maignien 1606, in-8°.

Il a eu pour auteur, comme l'indique l'arrêt du parlement de Dijon accordant l'autorisation d'imprimer, Maître Rodolphe Le Maîstre, médecin ordinaire du roy.

Ce Rodolphe Le Maîstre n'était pas le premier venu parmi les membres de sa profession. Déjà, en Octobre 1606, il est qualifié médecin ordinaire du roi Henri IV. Plus tard, il fut celui du roi Louis XIII et de Gaston d'Orléans, son frère, qu'il accompagna en Lorraine au moment de son mariage. Je vois dans la biographie publiée par la *Revue de la Bourgogne* (*1868*) qu'il naquit à Tonnerre vers 1545 et y mourut le 17 Janvier 1637. C'est donc avec raison que nous pouvons le revendiquer comme un des nôtres, non pas parmi les illustres dont le ciseau de l'artiste a perpétué la mémoire, mais parmi ces hommes distingués qui, pour avoir rendu des services moins éclatants, n'en ont pas moins été utiles à leur pays et que, pour cette raison, notre Société s'efforce de tirer de l'oubli.

C'est ce qu'a déjà fait M. Le Maistre, son homonyme et compatriote, ancien secrétaire de la Mairie à Tonnerre, et longtemps un actif collaborateur de notre Société (1).

(1) *Rodolphe Le Maistre, sa vie et ses œuvres.* — Dijon, imp. Rabutot, 1868, In-8°.

Dans la revue citée plus haut, il nous apprend que Rodolphe Le Maistre, dont le père était avocat du roi en l'élection de Tonnerre, après de fortes études médicales et littéraires, devint, grâce à la protection de Louis Potier, seigneur de Gesvre et son ami, médecin du roi Henri IV. De Gesvre, qui était secrétaire d'Etat, accompagnait le roi dans ses longues courses, voire même dans ses campagnes et il en fut de même de notre docteur tonnerrois jusqu'en l'an 1600.

Le roi l'appréciait beaucoup, non seulement pour son mérite professionnel mais encore pour ses connaissances littéraires et il l'avait chargé de traduire Tacite pour son usage. Malheureusement cet ouvrage ne vit le jour qu'après 1610 et fut dédié alors à Gaston d'Orléans. La médecine et l'histoire ne suffisaient pas à cette vaste intelligence. Il traduisit en prose les *Psaumes de David*, et en vers le *Cantique des Cantiques*. Il voulut connaitre Hippocrate dans sa langue originale et il nous a laissé un exposé de la doctrine du père de la Médecine avec commentaires : *Doctrina Hypocratis Aphorismi nova interpretatione ac methodo exornati.*

Dans un autre ordre d'idées, il a encore publié un *Amiable advis* sur la diversité des Opinions de la Religion. Mais cette publication n'était pas dictée uniquement par l'amour des lettres et de la science. Le Maistre, dont la famille était restée catholique, avait d'abord embrassé la religion réformée. Lorsque son roi et maître se fut converti au catholicisme, il fit abjuration publique a son tour, ce qui fit dire à Henri IV, qui ne perdait jamais l'occasion du mot pour rire : « La religion réformée est bien malade, les médecins l'abandonnent. » Quand on est haut placé dans l'opinion, médecin du roi, professeur, écuyer, seigneur de la Motte du Breuil de Varennes, on ne donne pas l'exemple de variations semblables sans éprouver le besoin de se justifier et c'est ainsi que nous expliquons son *Advis* sur la diversité des opinions religieuses.

Parmi encore toutes ses publications, nous devons mentionner sa Traduction des Cantiques tirés de l'Ecriture Sainte, qui prouve des connaissances étendues dans les langues grecque et hébraïque et enfin son Fidèle *Advis sur les moyens de guérir la peste et de s'en préserver* qui fait l'objet de cette note.

Je laisse à notre érudit secrétaire le soin de vous faire apprécier la valeur bibliographique de cet opuscule de 26 folios et qui est très rare, et je limiterai mon domaine à la partie scientifique et médicale.

Comment Le Maistre se trouvait-il à Dijon en 1606 ?

Y exerçait-il sa profession ou bien la notoriété qui s'attachait à

son nom s'était-elle étendue jusque dans la capitale de la Bourgogne? Cette dernière version est beaucoup plus probable. Après la mort de Henri IV, à l'autopsie duquel il assista, il fut nommé médecin du roi Louis XIII, de la reine et du prince Gaston d'Orléans, c'est-à-dire chargé de continuer les soins qu'il leur avait donnés précédemment. Pour lui ce titre ne pouvait être une sinécure et devait le mettre dans l'obligation de ne pas quitter ses illustres protecteurs. C'est ainsi qu'on le voit accompagner le duc Gaston d'Orléans en Lorraine, à l'époque de son mariage.

Quoiqu'il en soit, la peste régnait dans la capitale de la Bourgogne. Le vicomte Maieur et les Echevins de la ville se prodiguaient pour combattre le fléau. Le Maistre voulut les seconder et publia, sur leur sollicitation, deux mois après le début de l'épidémie, l'opuscule qui fait l'objet de cette note.

C'est que la peste est une des plus terribles calamités qui puisse affliger l'humanité et dont les apparitions réitérées en Europe excitaient justement les plus grandes appréhensions. Pour ma part, bien qu'il m'ait été donné en 1849, dans les hôpitaux de Paris, d'être témoin oculaire et compétent de la seconde invasion du choléra indien en France, bien que spectateur habituel et endurci des misères humaines, je n'ai jamais pu lire sans une certaine émotion une relation un peu détaillée d'une épidémie de peste et surtout de cette peste noire qui parcourut le continent au XIVe siècle, de ce fléau qui pendant douze ans dévasta l'Asie et l'Europe dont elle détruisit les deux tiers de la population. Si on réfléchit que Paris qui n'avait guère plus de 100,000 habitants compta 80,000 décès, Lyon 45,000, Avignon 30,000, si on compare le Paris de 1348 avec le Paris de 1832, les cent et quelques mille Parisiens de Philippe de Valois avec le million et plus des concitoyens de Philippe d'Orléans, les 80,000 victimes prélevées par la peste chez les uns avec les 32,000 décès causés par le choléra indien chez les autres, on peut se faire une idée de l'étendue des malheurs qui affligeaient la pauvre humanité au XIVe siècle.

Au temps de Le Maistre, la situation misérable des petites gens n'était certainement pas aussi grande qu'en 1348, mais combien leur hygiène, après les ruines causées par les guerres de religion, laissait à désirer! Des maisons étroites, mal aérées dont le plancher était une aire en terre battue, une nourriture insuffisante pour une population exposée à des disettes fréquentes et qui n'avait pas encore la ressource de la Parmentière, un dénuement presque absolu de linge de corps, apanage des gens aisés, telles étaient les déplorables conditions hygiéniques dans lesquelles se trouvaient la plupart des ouvriers des villes et des

campagnes au commencement du XVIIe siècle et qu'il importe de comparer à celles dans lesquelles ils vivent aujourd'hui pour ne pas trop médire de notre époque.

Donc la peste régnait à Dijon en 1606. Les échevins s'étaient multipliés pour combattre le fléau et il semble que leurs efforts ne furent pas inutiles puisqu'il n'avait envahi, après deux mois, que douze à treize maisons, *lesquelles*, dit Le Maîstre, *il a encore plus étonnées que diminuées.* Mais, éclairés par l'expérience de leurs devanciers et peut-être aussi par celle qu'ils avaient pu acquérir par eux-mêmes, car la peste, avant l'emploi des grands moyens hygiéniques et prophylactiques faisait, en Europe et en France, des visites fréquentes, ils réclamèrent le concours de Le Maistre pour triompher de cette invasion. C'est dans ces circonstances que notre compatriote fit paraître son *Fidèle advis.*

« Je l'ai publié, dit-il, le plus brièvement possible, me confor-
« mant en cela au prudent advis de Monsieur le vicomte Maïeur
« qui m'en a ainsi requis et j'ai jugé inutiles les discours qui se
« peuvent faire de la nature de la peste, des espèces d'icelle, des
« différences de ses causes etc., etc., lesquels discours ne guéris-
« sent de rien et plutôt ennuyent les pauvres malades. »

Profanes et médecins, ceux qui par un intérêt personnel ou professionnel ont été dans l'obligation de le parcourir sauront gré à l'auteur de sa réserve et de leur avoir épargné la lecture fastidieuse d'une de ces longues dissertations comme en produisait le pédantisme des médecins de cette époque.

Après avoir conseillé l'usage des cordiaux et beaucoup vanté les sueurs dont l'action curative a été de tout temps constatée, Le Maistre nous parle de la saignée dont il est peu enthousiaste. Il vante la sagesse d'Hippocrate qui ne fit pas ouvrir la veine à Criton qui était malade depuis quelque temps déjà, et il ajoute : « Il faut, dit le proverbe, distinguer les temps pour accorder les « écritures. »

Je ne suivrai pas notre auteur dans la longue énumération des remèdes qu'il prescrit et qu'il emprunte du reste à Galien. A cette époque, on ne jurait encore que *Verbo magistri* et non par l'expérience. Le Maistre était de cette génération qui s'était consacrée à l'assimilation de l'antiquité mise à sa portée par l'imprimerie et cette œuvre suffira à sa gloire. Il faut rendre justice à ces érudits qui, cent ans après la publication de la *Biblia latina* aux 42 lignes étaient parvenus à s'approprier toutes les connaissances des anciens, malgré les difficultés matérielles qu'ils devaient rencontrer.

L'esprit critique, excepté dans le monde religieux, n'avait pas

encore pris son essor. Il faudra attendre près de quarante ans encore pour que les découvertes de Michel Servet et de l'immortel Harvey prennent rang dans la science et encore quelles luttes ce dernier n'aura-t-il pas à soutenir contre les partisans acharnés d'Aristote et de Galien, contre les ennemis de toute innovation.

Après une énumération plus ou moins rapide des divers traitements à opposer à la peste, Le Maistre arrive au vrai moyen de s'en préserver. C'est là le but de son livre. Parmi les conseils qu'il donne, les moyens hygiéniques tiennent une bien modeste, trop modeste place. Le médecin du XIXe siècle, qui a vu le choléra maintes fois arrêté à l'isthme de Suez et naguère encore aux passes des Pyrénées, qui constate chaque jour avec quelle rapidité merveilleuse on désinfecte aujourd'hui les navires, les wagons et les locaux suspects, peut s'étonner de cette pauvreté de ressources chez ses devanciers, et s'il se glorifie des progrès accomplis de nos jours, il fera sagement d'être réservé dans son triomphe.

Il devra se montrer d'autant plus indulgent que notre époque scientifique sera jugée à son tour par nos successeurs et Dieu veuille qu'à côté des découvertes pastoriennes qui ont à jamais leur place dans l'histoire de l'humanité, la critique n'ait beau jeu avec notre folie microbienne.

« La peste, dit Le Maistre, est un des fléaux de Dieu duquel il « se sert en son plus grand courroux pour la punition des « hommes. Il faut l'invoquer, il est bon. Du temps de Camille, les « Romains recoururent aux dévotions, prières, aumônes et hospita- « lités, reconcilièrent toutes les inimitiés qu'ils avaient entre eux, « composèrent tous leurs différents procès, querelles et débats et « délivrèrent leurs prisonniers, lesquels ils firent depuis conscience « de remettre dans les prisons. »

Tout ce qui tend à rétablir la paix entre les hommes, à apaiser leurs différends et à les rendre indulgents et compatissants les uns pour les autres ne peut que rencontrer l'approbation de tous, du philosophe comme du chrétien, de l'homme politique comme du médecin et si je m'arrête sur ce premier conseil de Le Maistre, c'est qu'il m'a été donné de voir bien des fois combien le moral réagit sur le physique, quelle force de résistance donne à l'homme dans les dangers et les calamités publiques, sur mer comme sur terre, dans les naufrages comme dans les prisons, en exil ou durant les épidémies, un caractère bien trempé et le repos de la conscience, la foi ou le stoïcisme.

Dieu, dit encore notre auteur, toujours en parlant des moyens préservatifs, se sert aussi des remèdes ordinaires de la médecine

qui sont les uns intérieurs desquels on use par la bouche, les autres extérieurs et le régime de vivre.

Parmi les premiers, il n'a pas assez d'enthousiasme pour le Mithridate, ce fameux remède que Pompée le Grand trouva « dans « le sanctuaire du roi Mithridate, par lui vaincu, dont la compo- « sition fut écrite de sa propre main et de laquelle usant à jeun, « nul venin ne peut nuire de tout le jour. »

Un composé de deux noix sèches, deux figues, vingt feuilles de rue et un grain de sel, le tout mêlé et pilé ensemble ne méritait pas cet éloge hyperbolique, car telle est la composition de cette fameuse panacée à laquelle Andromaque, médecin de Néron, ajoutera plus tard quelque quantité de chair de vipère. Avec cette adjonction le Mithridate si vanté, dont le roi du Pont avait expérimenté, dit-on, l'action préservatrice sur des criminels deviendra la Thériaque, ce remède non moins fameux parmi les médecins du moyen-âge et même des temps modernes et dont le discrédit n'a commencé que de nos jours.

Ecoutons l'éloge qu'en fait Le Maistre et nous pourrons nous faire une idée de la vogue dont jouissait cette composition aux siècles précédents et même au commencement du nôtre. « Elle a « la vertu de bien affermir et purifier le sang, conserver la santé « et récréer, rajeunir comme aussi de résister aux maladies vio- « lentes, épilepsies, hydropisies, apoplexies, paralysies, gouttes, « perturbations d'esprit, calcul, lèpre, etc. Ce remède consume « les venins, poisons et airs pestilentiels. Veut-on recourir à une « contre-épreuve, ses effets doivent être tels : si on en met dans « la bouche d'une vipère, elle doit en mourir. Si vous en prenez « dans votre bouche et crachez sur un scorpion, il en mourra « aussitôt. Les serpents fuient la main qui en est frottée. Elles « doit arrêter net l'effet d'une purgation. Si bon vous semble, « faites encore cet essai : Prenez un coq, faites lui avaler de bonne « thériaque, puis mettez le contre quelque serpent ou vipère, il « ne mourra pas de leur morsure ; les autres coqs en mourront. »

Que de précautions ne faut-il pas pour préparer un remède aussi précieux. « Il faut bien l'espace de douze ans pour cuire « suffisamment une thériaque et la rendre à sa perfection théria- « cale ; il faut même plus à cause de notre climat qui est plus « froid que celui de l'Italie et de l'Afrique. »

Toutes ces recommandations provoquent le sourire aujourd'hui et cependant il n'y a pas longtemps encore que la thériaque jouissait d'une grande vogue dans le monde médical et pharmaceutique et que sa préparation se faisait avec solennité. C'était à l'époque où Messieurs les apothicaires préparaient eux-mêmes leurs mé-

dicaments et c'était pour eux l'occasion de réunir leurs confrères et d'invoquer leur concours. Peut-être pourrait-on trouver parmi les membres fondateurs de notre Société des Sciences quelque témoin de ces agapes de l'âge d'or de la pharmacie.

Le Maistre vante encore beaucoup contre la peste l'action préservatrice de la rue qui avait également la vertu de combattre tous les poisons et que, par précaution, ne manquaient jamais de prendre les Héracléotes qui se rendaient à la cour du roi Cléarches.

Toutes les opinions, toutes les doctrines que professe en cette circonstance notre médecin tonnerrois ne lui appartiennent pas en propre. Il les a empruntées aux anciens, à Aristote, à Pline l'Ancien, à Galien, etc., mais dans son enthousiasme pour la parole du maître, pour ce *qui est écrit*, il les a faites siennes et on peut excuser sa crédulité et celle de ses contemporains en voyant avec quelle simplicité naïve un lecteur novice accepte de nos jours ce qui est imprimé dans le journal.

En 1606, l'esprit critique, le libre examen, confiné dans le monde religieux, ne s'était pas encore montré dans le monde médical. Les médecins les plus distingués juraient par Galien, et se contentaient comme notre compatriote d'une érudition des plus étendues qui leur permettait de citer Ovide et Homère dans leur langue originale, de posséder tous les auteurs anciens et même ceux du Moyen-Age, Avicenne et Arnaud (de Villeneuve).

Si je me suis étendu aussi longuement sur ce passage relatif à la thériaque, c'est pour montrer combien l'homme se laisse entraîner par son imagination. Viennent au commencement de ce siècle l'Ecole d'observation et l'Ecole expérimentale qui lui a succédé et la thériaque ne survivra pas à sa réputation surfaite. Réduite à un rôle beaucoup plus modeste, elle restera reléguée, dans notre pharmacopée parmi les vieux médicaments auxquels on a recours en désespoir de cause, et dans certaines pharmacies on ne la trouvera plus. Pour être juste, nous devons dire qu'elle ne mérite ni les louanges dont la comblaient les anciens et notre Le Maistre avec eux, ni le mépris que professe pour elle une école moderne qui aura un jour à subir les jugements de la critique et de l'histoire.

Après ce long exposé, les gens du monde qui lisent les journaux et s'enthousiasment à la première réclame auront mauvaise grâce à traiter les médecins de sceptiques. La Faculté a fait preuve d'une foi assez robuste et d'une assez longue durée pour désarmer les malveillants et réclamer un peu d'indépendance.

Revenons à notre auteur. « Mais, dit-il, je me suis attardé à

« vanter les vertus de la thériaque ou du mithridate qui m'ont
« retardé de faire voir la vertu qui est au citron. En Athénée, le
« philosophe Democrites en rapporte une observation fort mé-
« morable, laquelle il dit tenir d'un sien ami pour lors gouver-
« neur de l'Ægypte. Ce gouverneur avait condamné aux serpents,
« c'est-à-dire aux aspics, selon les lois du pays, deux certains
« criminels. Car les Ægyptiens usaient fort de cette forme de
« supplice, mesmement à l'endroit de ceux qu'ils voulaient faire
« mourir plus doucement et sans douleur. Comme donc l'on me-
« nait ces deux criminels au lieu du supplice, une fruitière, qui
« était sur leur passage, esmüe de pitié, leur bailla un citron
« qu'elle tenait en sa main, lequel ils mangèrent.

« Exposez aux aspics et mordus, le venin n'eut nul pouvoir sur
« eux et ne moururent point. De quoi le juge estonné et in-
« formé du citron qui leur avait été baillé sans fraude, commanda
« qu'on en baillast encore le lendemain à l'un et à l'autre non.
« Celui à qui on fit user du citron ne fut endommagé de la
« morsure. L'autre en mourut incontinent. Car le venin en est si
« mortel et si prompt que l'on en meurt en moins de deux heures,
« etc. »

Ce passage, bien qu'étranger en apparence au sujet traité, mérite qu'on le relève non pas pour proclamer l'action curative d'un spécifique contre la morsure des serpents, mais pour venir à l'appui de la thèse soutenue plus haut : que la science, étayée à l'origine sur des observations plus ou moins exactes, s'est transmise intacte pendant bien des siècles et avec une crédulité religieuse parmi ses adeptes comme dans le vulgaire. Aujourd'hui encore, à la Martinique, les indigènes emploient le suc de citron contre la piqure du terrible fer de lance ou vipère jaune des Antilles, mais ils obéissent en cela plutôt à la tradition qu'à une saine observation et le docteur Rufz, qui a longtemps exercé la médecine à Saint-Pierre, a publié, en 1843, sous le titre d'*Enquête sur le serpent* une série de documents extrêmement curieux où il relate la multitude de spécifiques vantés par l'empirisme, la superstition des jongleurs indiens et des panseurs nègres. Il fait voir par leur composition et par le nombre considérable de cas funestes qui ont eu lieu malgré leur emploi, le peu de confiance que l'on doit avoir dans leur efficacité. Le suc de citron n'est pas excepté. Comment admettre d'ailleurs qu'un remède aussi simple et à la portée de tous fût resté si longtemps méconnu s'il avait réellement l'efficacité que lui attribue Dioscorides d'après son ami le gouverneur d'Ægypte ?

Le chapitre consacré aux moyens hygiéniques, à ce que Le

Maistre appelle les remèdes extérieurs, est d'une pauvreté qui contraste avec la richesse de la science moderne. Il conseille l'aération, les feux dans les carrefours pour diminuer la corruption de l'air, les fumigations pratiquées dans les appartements en éteignant du vinaigre sur des cailloux ardents, en brûlant diverses plantes aromatiques, et pour l'hygiène privée, il recommande d'éventer l'air devant soi avec de grands éventoirs pour éloigner l'air corrompu, de respirer des senteurs sur son mouchoir, de mâcher de l'angélique, de l'écorce ou des grains de citron, de se tenir au reste joyeux et fuir tous objets de colère, de tristesse et de souci. Il est muet ou à peu près sur tout ce qui concerne l'hygiène publique. Quel ne serait pas son étonnement s'il lui était donné de voir, comme aujourd'hui, un navire contaminé par le choléra ou la fièvre jaune sabordé, désinfecté, assaini et remis en état de prendre la mer en quelque jours; la peste, cette visiteuse acharnée de l'Europe, inconnue de notre génération, reléguée sur les confins de l'Asie et arrêtée aux bouches du Volga par la torche impitoyable de Loris-Mérikoff (en 1878).

En résumé : Dans cet Advis au peuple dijonnais on ne relève rien d'original, mais il témoigne d'une érudition rare à cette époque dans le monde médical. Le Maistre possédait à fond ses anciens; sa brochure n'est que la reproduction de la Thérapeutique de Galien. Elle n'en atteste pas moins chez son auteur un savoir et un désir de connaître qui fait honneur à son esprit investigateur et même critique. Malgré une grande crédulité, on devine, à certaines appréciations, l'esprit observateur et scientifique qui va se révéler; c'est un précurseur du siècle de Louis XIV. Voilà pourquoi j'ai pensé qu'il était juste de ne pas laisser dans l'oubli le nom de Le Maistre, médecin du roi, né à Tonnerre, notre compatriote.
